

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## RALLYE VHC 2024

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1er août 2024

Ouverture des engagements 5 aout 2024

Clôture des engagements : 23 septembre 2024 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire 27 septembre 2024

**Vérifications administratives le dimanche 29 septembre de 8h30 à 15h00 - Vendredi 4 octobre à partir de 8h30 à 18h00,**

**6 Place de la Gare Lalevade d'Ardèche**

**Vérifications techniques** le 4 octobre de 13h00 à 18h00 Lalevade d'Ardèche

Mise en place du parc de départ le 4 octobre Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains 13h00

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 4 octobre 1h30 avant fin des vérifs Lieu Vals Les Bains

Publication des équipages admis au départ le 4 octobre à 18h15

Publication des heures et ordre de départ le 4 octobre à 18h30

Départ 1<sup>er</sup> étape le 4 octobre 19h00

Arrivée 1<sup>er</sup> étape à Vals Les Bains à 21h45

Départ 2<sup>ème</sup> étape le 5 octobre 7h15

Arrivée finale le 5 octobre 21h47 au parc de Vals Les Bains

Publication des résultats partiels et ordre et heure de départ de la 2<sup>ème</sup> étape le 5 octobre à 01h00

Vérification finale le : 5 octobre à la fin du rallye. Lieu : Garage Le Rallye 07200 Aubenas

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye partiel le 5 octobre après le rallye sur le site de la FFSA

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 4 & 5 octobre 2024 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes.

**Le 1 juillet 2024 sous le numéro 22 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 510 en date du 17 juillet 2024**

#### *Comité d'Organisation*

Président : Vialar Bernard

Vice Président Masclaux Sébastien

Trésorier Jouve Denis

Secrétaire Moulin Colette

Membres :

Deleuze Joel - Caro Jean – Cayrreyre Stéphane –Payan Luc – Rey Fanck – Guyot Jeremy - Granger Guy - Serre Romain – Moulin Dominique – Chabrier Anne lise – Poletti Raphaël – Maurel Richard – Cagnet Michel.

Speaker : Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Téléphone : 074999641 095326039

Permanence du Rallye : Casino Circus parc de Vals les Bains

#### *Organisateur technique*

Nom : ASA Ardèche

Adresse : 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

**1.1P. OFFICIELS**

Observateur	M Deshayes Jean Luc	Licence n°1316
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Veyret Emmanuel	Licence n°1316
	Mme Faure Marie Noël	Licence n° 20376
	Mr Agostino Armand	Licence n° 12775
	Mme Agostino Celle	
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Besançon Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M Vernet Daniel	Licence n°1316
Directeur de course adjoint VHC VHRS	En attente	Licence n°
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mr Boi Pierre	Licence n°12623
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Chioru Catherine	Licence n° 8654
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Gibili Christian	Licence n°3302
Commissaire Technique responsable VHC	Mr Coquet Bernard.	Licence n°1324
Commissaires Techniques adjoints	Mr Blachier Jean Lous.	Licence n°261762
Médecin chef	Mme Adt Cécile.	Licence n°242399
Chargés des relations avec les concurrents	M Mr Pitarche Floreal	Licence n°2729
	Mme Simon Sylvie	Licence n° 214749
Juges de faits	Mme Gibily Nathalye	Licence n°220119
	Mr Gibily Christian	Licence n°3302
Chargé des relations avec la presse	Mr Verriere Fernand	Licence n°6123
Chronométreurs	M.	Licence n°_____
Classement Chronodium - RVS	Mr Nantet Julien	Licence n°345645
Speaker	Mr Vezolles.	Licence n°_____

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye de l'Ardèche NPEA Coefficient 2 pour la coupe de France des rallyes 2024

Comptant pour le Championnat de Ligue Rhône-Alpes / Asa Ardèche – Challenge Gedimat Cayreyre – Challenge Jeune Talent.

**1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

**3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser uniquement par courrier au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 septembre 2024 minuit

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- 490 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche (**Géolocalisation comprise**)
- 510 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche (**Géolocalisation comprise**)
- 530 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages (**Géolocalisation comprise**)
- 1040 € sans la publicité facultative (**Géolocalisation comprise**)
- **Un chèque de caution de 200€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur tracking, uniquement par chèque !**

**1.13P. Si désistement :** Application du règlement FFSA

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3P.** Ordre de départ pour l'ensemble du rallye : 1<sup>er</sup> catégorie VHC 2<sup>ème</sup> Catégorie Moderne 3<sup>ème</sup> catégorie VHRS

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

**Véhicule Classic compétition autorisé**

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Lalevade d'Ardèche le 4 et 5 octobre

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 377.28 km.

Il est divisé en deux étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138.36 km.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1<sup>er</sup> étape Vendredi Section 1

- ES 1 Burzet - Freyssenet 6.84 Km ( Prologue )

#### 2<sup>ème</sup> étape Samedi Section 2 – 3 - 4

- ES 2 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.990 km
- ES 3 Lachamp Raphaël / Sausses 14.010 km
- ES 4 Burzet / Bois de Cuze 14.840 km
- ES 5 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.990 km
- Es 6 Lachamp Raphaël / Sausses 14.010 km
- ES 7 Burzet / Bois de Cuze 14.840 km
- Es 8 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.990 km
- ES 9 Lachamp Raphaël/Sausses 14.010 km
- Es 10 Burzet – Freyssenet 14.840 Km

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 29 septembre 2024 de 8h30 à 18h00 - Vendredi 4 octobre de 8h30 à 15h00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 10P. PRIX

*Conforme au règlement standard FFSA.*

La remise des prix se déroulera le 5 octobre après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium final.

Chaque équipage qui finit à l'arrivée sera récompensé.